Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022014-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

****

N° D2022_014

OBJET : MONTANT PREVISIONNEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022

Date de convocation : le 18 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 47

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Sandrine PERROUD, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Olivier COLAS-BARA donne pouvoir à Sylvie GINER
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Dominique DUPOISSON donne pouvoir à Eric LOIZON
Séverine HEFTI-BOYER donne pouvoir à Olivier BOUISSOU
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Katia PREVOST donne pouvoir à Laurent RICHARD
Eric RIVAL donne pouvoir à Béatrice TILLIER

Conseillers communautaires absents excusés :
Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Alain ESNAULT, Pierre LATOURRETTE, Stéphanie LEFIEF, Patrick NATHIÉ, Alain PATRICE, James RIO.

Secrétaire de séance : Patrick MICHAUD

****

Envoyé en préfecture le 01/03/2022
Reçu en préfecture le 01/03/2022
Affiché le 01/03/2022
ID : 037-200072650-20220224-D2022014-DE

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

Il est précisé qu'en cas de rapports de la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) rendus courant 2022, les attributions de compensation seront modifiées au cours du même exercice.

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité (46 voix pour et 1 abstention) :

- **D'ARRETER** les montants prévisionnels des attributions de compensation pour les communes membres de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, tel que présentés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Attributions de compensation provisoires 2022
Artannes	- 66 137,03
Azay-le-Rideau	248 339,94
Bréhémont	- 31 319,95
Chapelle-aux-Naux	7 651,47
Cheillé	- 86 885,13
Esvres	468 703,19
Lignières-de-touraine	2 150,22
Montbazon	280 549,82
Monts	280 238,66
Pont-de-ruan	- 1 023,95
Rigny-Usse	- 10 539,61
Rivarennes	- 22 873,66
Saché	- 29 287,23
Saint-Branchs	53,62
Sainte Catherine	88 463,00
Sorigny	187 386,53
Thilouze	- 23 880,25
Truyes	206 176,10
Vallères	31 705,80
Veigné	308 339,55
Villaines-les-Rochers	- 45 160,22
Villeperdue	113 455,28
Total général	**1 906 106,16**

Pour extrait conforme,

Signé par : Eric LOIZON
Date : 01/03/2022
Qualité : CCTVI - Président

TOURAINE-VALLÉE DE L'INDRE (Indre-et-Loire)